



Refus droit chômage pour cause de congédiement involontaire

Par Marymdx

Bonjour, je recevais du chômage et j'ai fait un retour au travail qui a malheureusement durer que 3 semaines puisque j'ai été congédié pour "manquement". En bref on me reproche mon manque de disponibilité puisque j'ai du être absente au total 3x durant les 3 premières et seule semaines de travail. Les 2 premières fois on été de cause involontaire par manque de gardienne qui par ailleurs étais surtout due à mon récent déménagement loin de mon travail et de ma garderie qui de plus était en congé férié lors d'une de mes 2 absence forcer. La 3ème absence était un "shift on call" donc je devais me lever et attendre de voir si on m'appellerait ou non a rentrer au travail.. je me suis endormis avec mon téléphone dans le lit en attendant l'appel et j'ai passer tout droit. Ce fut à cause de tous ce concours de mauvaise circonstance involontaire de ma part que j'ai perdu mon emploi. J'ai reçu un refus de la part du chômage parce que j'ai à leur yeux volontairement quitter mon emploi. Pourtant sur ma cessation d'emploi ainsi que les dirent de mes anciens patrons il est bien claire que c'est un congédiement pour manquement. Que faire surtout que le 90 jours pour faire appel à une révision est dépasser de 3 mois ??

Par alain1707

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le ?(+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le ?(+33) 09 70 40 80 87